



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du jeudi 24 mars 2022  
19 h 00  
Virtuelle sur TEAMS

### Compte rendu

#### 1. Présence et quorum

À 19 h 04, M. Hugues Chantal ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s;
- M. Hugues **C**hantal, représentant des parents;
- Mme Guylaine **C**ool, directrice;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- M. Julien **H**oude **R**oy, représentant des parents;
- M. François **L**apointe, représentant des enseignant.e.s;
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents;
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Marine **U**beda, représentante des enseignant.e.s.

Excusées :

- Mme Charlotte **B**urgaud, substitut des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- Mme Marie-France **L**avoie-Sergerie, substitut des parents;

M. Christophe Derrien se propose comme secrétaire de séance. Mme Ménaïque Légaré-Dionne propose l'adoption de cette proposition et cette dernière est appuyée par M. Julien Houde Roy. Aucune des personnes présentes ne s'y oppose.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que Mme Guylaine Cool et M. Hugues Chantal ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et que les personnes présentes proposent d'ajouter aux variés les points suivants :

- Rapport du comité de parents

- Comité étudiant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Ménaïque Légaré-Dionne, appuyée par Mme Jolène Gauthier, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour modifié pour la séance ordinaire du 24 mars 2022 au CÉ de l'école SALG;

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2022**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. François Lapointe, appuyée par Mme. Marie-Claude Bernier, présents lors de la séance ordinaire du 09 février 2022, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2022.

### **4. Formation obligatoire**

M. Hugues Chantal parcourt les fiches suivantes et en résume les points majeurs aux membres du CÉ de SALG :

- #8 : Gratuité scolaire et contribution financières pouvant être exigées;
- #15 : Temps alloué à chaque matière (grille-matière).

### **5. Rapport de l'OPP**

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce que :

- l'OPP planifie une 'heure du conte' avec un conteur professionnel à l'animation. Ceci est prévu début avril 2022 ;
- le nouveau logo « parallèle » de l'école SALG sera utilisé sur les prochains vêtements vendus ;
- il est discuté de ramener le 'grand bazar' au mois de juin 2022 si les règles sanitaires le permettent. Les discussions sont en cours avec les épicerie du coin et la formule serait toujours de louer des tables aux parents pour leur vente de garage.

Mme Guylaine Cool précise que les parents et les élèves de 6e année vendront des pâtisseries les 11 avril et 30 mai pour financer leurs chandails à l'effigie de l'école.

M. Christophe Derrien demande que si des surplus d'argent sont amassés, qu'ils pourraient financer les achats des chandails d'autres classes.

### **6. Nouvelles du service de garde**

Mme Guylaine Cool annonce que le service de garde est toujours en pénurie de main d'œuvre. Le plan de contingence en pandémie de l'école est actuellement utilisé pour répondre au manque d'éducatrices.

Mme Guylaine Cool précise que la journée pédagogique perdue à cause d'une journée de la tempête de neige sera à réorganiser. Mme Guylaine Cool fait aussi noter aux membres du CÉ que les coûts élevés de l'essence font augmenter les coûts de transport pour les sorties en bus.

## **7. Nouvelles du chantier de SALG**

Mme Guylaine Cool annonce que l'info chantier dernièrement envoyé contient tous les derniers détails du chantier en cours. Aussi, la date prévue du 4 avril pour tout compléter est repoussé au 2 mai. Ainsi donc, le local devant la bibliothèque destiné au carrefour de l'apprentissage sera aménagé après cette date.

Mme Guylaine Cool notifie qu'un souci de drain est apparu dans la nouvelle cour suite à l'asphaltage mais que cela semble maintenant réglé.

### **8.1. Code de vie**

Mme Guylaine Cool explique que les enseignants se sont rendu compte que les agendas sont finalement nécessaires et ils feront donc partis des articles à acheter l'année prochaine. Le Code de Vie a été amaigris et passe de 16 à 3 pages, il devient ainsi plus explicite pour l'élève et le parent.

M. Christophe Derrien note quelques coquilles dans le document et enverra les corrections proposées à Mme Guylaine Cool. Ces corrections n'empêchent pas l'approbation du document.

**CONSIDÉRANT** que le Code vie est acceptable tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. François Lapointe, appuyée par M. Julien Houde Roy, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le Code de vie de l'école SALG 2021-2022.

### **8.2 COVID-19**

Mme Guylaine Cool précise que nous étions dans l'espoir que la COVID-19 disparaisse mais qu'une nouvelle vague de contamination reste possible. Il faut donc tous.tes être prudents. La décision notamment d'un grand bazar en juin 2022 en présentiel à l'école reste encore à être étudiée.

### **8.3 Projet éducatif**

Mme Catherine Veilleux rappelle que le projet éducatif est l'écriture. Lors des ateliers d'écriture, un type de texte est choisi, peaufiné et présenté. Cela se termine par une célébration littéraire.

Mme Catherine Veilleux donne quelques exemples de beaux moments de célébration littéraire dont notamment des élèves de 2<sup>e</sup> année qui ont invité les autres élèves de l'école à lire des textes apposés sur leurs casiers.

M. François Lapointe explique que les élèves célèbrent aussi l'écriture avec des fiches explicatives du genre 'comment faire'

Mme Mélissa Gourdeau St-Denis félicite les enseignant.es car elle sait que les enfants ramènent les célébrations littéraires à la maison et qu'ils en sont fiers.

#### **8.4 Logo parallèle à SALG**

Mme Catherine Veilleux explique que les aspects techniques pour réaliser un nouveau logo ont été transmises par le CSSDM et que les requis imposés étaient compliqués et contraignants à suivre. Un logo parallèle sera donc créé et utilisé pour être utilisés dans des projets très concrets mais qui ne sera pas le logo officiel.

4 logos ont été sélectionnés basés sur les critères suivants : simplicité, représente l'école, original, pas trop cliché.

2 logos de 5<sup>e</sup> année et 2 logos de 6<sup>e</sup> année ont été choisis au final.

Le conseil d'élèves a voté pour son logo préféré et le CE est invité à faire de même en envoyant leurs votes à [veilleuxc@csgm.qc.ca](mailto:veilleuxc@csgm.qc.ca)

#### **8.5 Politique alimentaire**

Mme Guylaine Cool annonce que cette politique devait être mise à l'ODJ d'une réunion du CE et d'une réunion de l'OPP.

Au point 6.4.1.1 de la politique, il est mentionné que '10 événements ou moins autorisés pour vendre/offrir des aliments ou boissons qui ne seraient pas en lien avec la politique'.

La vente de gâteaux et boissons telle que celle du 11 avril est comptée pour 1 événement.

Au point 5.3.5.2, il est mentionné que les horaires doivent être favorables aux signaux de la faim et qu'il faut manger sans se presser.

Mme Guylaine Cool précise qu'une pensée réflexive est nécessaire pour mettre en place cette politique et pour faire des choix éclairés sans user d'incitatifs pour renforcer un comportement sain.

Mme Lara Eid demande pourquoi on ne met pas en place des manières de ne pas avoir des aliments non recommandés dans les boîtes à lunch.

Mme Guylaine Cool précise que le milieu scolaire doit être exemplaire mais le parent a l'entière responsabilité de son enfant. On ne peut donc pas inclure dans la politique le contenu de la boîte à lunch, cela pourrait être perçu comme de l'ingérence. La sensibilisation à ce sujet est par contre possible. Mme Catherine Veilleux précise aussi que les interventions des enseignant.es sur ce point sont très limitées.

#### **8.6 Budget 2021-2022**

Mme Guylaine Cool donne les informations suivantes à propos du budget :

- École : dépenses faites au minimum en gestion même avec un concierge en maladie depuis plusieurs mois (paiement du congé et du remplacement effectués par l'école)
- Mesure du fond 6 : pas d'économie à faire, les sommes doivent être dépensées
- Service de garde : déficit de 55,854.00 \$. Ceci s'explique par la Garde d'urgence de janvier, 2 jours de tempête de neige (2 journées pédagogiques en moins donc pas de rentrées d'argent), une perte d'élèves (-40). Un déficit se conserve et l'aide inter-école pourra éventuellement combler celui-ci en partie ou en totalité, sinon il sera à renflouer au fil des années.

### **8.7 Organisation scolaire 2022-2023**

Avec l'organisation 2022-2023, 17 classes seront ouvertes

Le CSSDM a perdu plus de 5000 élèves sur la totalité de son territoire et ne compte pas remplir toutes les classes de ses écoles.

Les nouveaux locaux de SALG ne seront pas utilisés au complet, 9 classes seront libres. Ceci permettra moins de cohabitation avec le service de garde et plus de liberté d'espace.

### **8.8 Calendrier scolaire 2022-2023**

Mme Guylaine Cool annonce que le choix de 2 ou 3 étapes de bulletin/communication n'est pas encore fait. Le calendrier scolaire ne peut donc pas être présenté et adopté tel quel par le CÉ tant que le choix du nombre d'étapes ne sera pas fait par M. le Ministre de l'Éducation.

Ce point est donc reporté à un CÉ ultérieur.

### **8.9 Rentrée progressive 2022-2023**

Mme Guylaine Cool informe que pour les enfants du préscolaire, les 3 premières journées d'école de la rentrée 2022-2023 seront des journées raccourcies et moins stressantes pour les enfants, soient les 26, 29 et 30 août.

### **8.10 Demande la communauté**

Mme Guylaine Cool présente une lettre reçue au sujet d'un projet pour sécuriser et rendre plus actif le trajet entre l'École St-Albert-Le-Grand et le Parc Lafond et précise que le comité en charge de ce projet demande l'appui du CÉ pour aller de l'avant à présenter ce projet à l'arrondissement. M. Hugues Chantal explique qu'il a des réserves quant à appuyer ce projet car cela touche des tiers. Un projet de ruelles vertes est normé auprès de l'arrondissement et il questionne quel serait le positionnement des habitants par rapport à cette demande

Les discussions et les échanges s'engagent et le consensus tend à ce que cet appui n'est pas pour valider le projet en tant que tel mais plus pour appuyer la demande des porteurs du projet pour proposer ce projet à l'arrondissement.

Il n'est de toute façon pas acquis que l'arrondissement acceptera le projet tel que présenté.

Mme Lara Eid propose que la lettre d'appui soit signée, cette demande est appuyée par M. Christophe Derrien et proposée à l'unanimité sauf 1 voix.

## 9. Varia

Mme Lara Reid annonce qu'un programme nommé Hors-Piste pour mieux gérer et prévenir l'anxiété chez les jeunes est déployé dans les écoles secondaires. Il serait adapté pour les écoles primaires mais ce programme aura besoin d'une validation. Si des écoles veulent participer pour valider le programme (parents ou enseignants), il faut se signaler auprès du comité de parents.

Mme Guylaine Cool annonce que lors de la prochaine réunion du CE du 11 mai, 2 élèves du Conseil étudiant (Béatrice & Melek) viendront au CÉ pour présenter les sujets travaillé et les changements envisagés pour l'école. Le Conseil étudiant est actuellement en consultation au sujet des activités parascolaires.

## 10. Mot du public

Il n'y a pas de mot du public

## 11. Levée de l'assemblée

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Roberta, il est résolu à l'unanimité,

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20h52.

## 13. Rapport aux membres parents du conseil d'établissement, de la représentante au comité de parents de la commission scolaire.

Point abordé en Varia.

---

Mme Guylaine Cool  
Directrice

---

M. Hugues Chantal  
Président du Conseil d'Établissement